

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 14 mai 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (304r, 305v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 14 mai 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45781>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mai 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin annonce à Lecoq de Boisbaudran qu'il se trouvera à Paris lundi et mardi et il lui demande quand il pourra voir Jules Favre. Le post-scriptum est relatif à la réaction de Gauchet après la lecture du mémoire dans lequel il est dit qu'il a communiqué hors de son étude à Esther Lemaire les livres de comptabilité, et à la difficulté qu'il éprouve à communiquer à celle-ci son inventaire.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 16 mai 1668
à l' honneur duquel soit bénie

monsieur

je prie pour la dimanche prochain
pour Paris je serai dans lundi et
mardi si vous pourrez me faire faire
retour de manière le jour de l'assaut
à laquelle je pourrai faire M.
Félix Favre je me rendrai p.
me débarrasser de mon indisposition
mais agitez mes sentiments distingués

Gaudin

je voulais de vous dire que le
notaire de Gauvin est mal à son aise
de la lecture qu'il a faite de mon
mémorial il trouve que ce n'est pas bien
d'affirmer que qu'il a communiqué à M.
Gauvin mes lettres lors de son étude et
qu'il pressuera le contraindre à la voie
que me paraît difficile, en attendant
les réus qu'il me donne maintenant
pour faire être communiqüs à M.
Gauvin sur mon étude

Co d'gt

M^{me} Godin me fit faire la demande
 de l'instincteur duquel disant que si
 je ne le remettais pas il demanderait
 par missive. Il fit et que la
 quantité de la bague dans les
 voitures courantes ne fais encore pour
 de terminer les voitures de esté étoile
 de cauier de sorte que le valant je
 ne dourais donner à M^{me} Godin ce
 qu'il demander. sinon pour parti
 elle peut servir à constituer les voitures
 faites mais je ne dourais lui donner
 de bâton régulier à emporter à bâton
 en pensant que définitivement établie
 que quand toutes les voitures devront
 reparties. D'après aubrement on peu
 faire M^{me} Godin qui ne seulement
 veut se faire de ces denouements à
 mains qu'il ne soit appeler à part
 jusqu'à ce que de la libération
 si elle me fit l'ommation j'en hâterai
 de répondre que les voitures que M^{me} Godin
 demande étant sur des livres dont on se dé
 constamment pour les voitures courantes
 les notaires peuvent en venir prendre
 connaissance dans nos bureaux mais
 je ne puis me dispenser des livres